

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Le 17 octobre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 07 octobre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Martine BAGDASSARIAN, Mauricette MERIGOT-DURBAN à Daniel PIEDELOUP.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Michel VENEAU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Manuel HERNANDEZ, Directeur de la Communication ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Présentation de la Charte déontologique de l'achat public de Vallée Sud Habitat.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024
DÉLIBERATION

Objet : Présentation de la Charte déontologique de l'achat public de Vallée Sud Habitat.

Le Conseil d'Administration,

Vu la Loi n° 2016-1691 du 16 décembre 2016, dite Sapin II, relative à la transparence, à la lutte contre des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

Vu le Code de la Commande Publique et les grands principes qu'il érige visant à assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics ;

Considérant la Charte éthique et déontologique de prévention de la corruption, passée au Conseil d'administration du 18 octobre 2023 ;

Considérant que la Charte déontologique de l'achat public de Vallée Sud Habitat, rédigée en vue d'informer l'ensemble du personnel et prévoyant de faire signer une attestation de réception et de respect de celle-ci aux membres des Commissions d'achat et à l'ensemble des collaborateurs, vient compléter cette dernière pour couvrir les particularités liées à la commande publique ;

Considérant l'information préalable faite lors du Conseil Social et Economique (CSE) de Vallée Sud Habitat en date du 27 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil d'Administration prend acte de la Charte déontologique de l'achat public de Vallée Sud Habitat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 24 octobre 2024
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2024
Certifiée exécutoire le 24 octobre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général

